

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie des P'tits Marins LTÉE	Numéro de permis 2015685	Date d'inspection Le 06 décembre 2022	
Nom de l'établissement Garderie des P'tits Marins 2		Numéro de téléphone (506) 532-5768	
Adresse 12 chemin Job Grand-Barachois NB E4P 7P7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sarah MacDougall		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
10(7) Malgré ce que prévoit le paragraphe (1), les enfants en bas âge ne peuvent être regroupés avec des enfants d'un groupe d'âge différent.	10(7)	29 nov. 2022	29 nov. 2022
Commentaires : Lors de l'inspection de renouvellement, l'inspectrice observe que 3 enfants de 2 ans sont mélangés avec 4 nourrissons au sein de l'aire de jeu extérieur des nourrissons. Les nourrissons ne sont pas permis d'être mélangé avec les autres groupes d'âge. Des changements furent effectués aux groupes afin que ceci fût respecté lors de l'inspection. Les enfants de 2 ans ont été placés dans un autre groupe afin d'assurer que les nourrissons et les enfants d'âges préscolaires ne soient pas mélangés. De plus, 1 nourrisson fut transféré de permis afin d'assurer que le ratio soit respecté. La lacune est maintenant conforme.			
9(1) Dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel, le nombre d'éducateurs par groupe d'enfants d'âge homogène bénéficiaires de services est fixé à un éducateur pour chaque groupe composé des enfants suivants : a) au plus trois enfants en bas âge; b) au plus cinq enfants âgés de 2 ans; c) au plus huit enfants âgés de 3 ans; d) au plus dix enfants âgés de 4 ans ou plus qui ne fréquentent pas l'école; e) au plus quinze enfants d'âge scolaire.	9(1)	29 nov. 2022	29 nov. 2022
Commentaires : Lors de l'inspection de renouvellement, l'inspectrice observe que 3 enfants de 2 ans sont mélangés avec 4 nourrissons au sein de l'aire de jeu extérieur. Les nourrissons ne sont pas permis d'être mélangé avec les autres groupes d'âge. Des changements furent effectués aux groupes afin que ceci fût respecté lors de l'inspection. Les enfants de 2 ans ont été placés dans un autre groupe afin d'assurer que les nourrissons et les enfants d'âges préscolaires ne soient pas mélangés. De plus, 1 nourrisson fut transféré de permis afin d'assurer que le ratio soit respecté. La lacune est maintenant conforme.			
9(5) Le nombre d'enfants regroupés dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel ne peut être supérieur au nombre d'enfants pouvant être assignés à deux éducateurs.	9(5)	29 nov. 2022	29 nov. 2022
Commentaires : Lors de l'inspection de renouvellement, l'inspectrice observe que 3 enfants de 2 ans sont mélangés avec 4 nourrissons au sein de l'aire de jeu extérieur des nourrissons. Ainsi, le nombre d'enfants dans ce groupe dépasse le nombre pouvant être assigné à 2 éducatrices. Des changements furent effectués aux groupes afin que ceci fût respecté lors de l'inspection. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux

Une discussion a eu lieu avec la directrice de la corporation concernant son obligation de fournir au ministre les renseignements, personnels ou autres, pour le registre en ligne que prévoient les règlements dans le délai que

Commentaires généraux

prévoient les règlements.

original signé par
Sarah MacDougall

06 décembre 2022

Signature de la personne responsable de la délivrance de
permis

Date

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date